

Compte rendu de séance

Séance du 1 Juin 2015

L' an 2015 et le 1er Juin à 20 heures 10 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en la Salle du Conseil de la Mairie de Bucy-le-Roi sous la présidence de GREFFIN Gervais, Maire.

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, FOIRIEN Sébastien, GUYON Gaylord, NODIMAR Didier, VALLEE Olivier, VAPPEREAU Christophe

Absents : Mme LEPAGE-KARADJIAN Agnès, MM : LOP Laurent, VERBEKE Jérémy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 21/05/2015

Date d'affichage : 21/05/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 02/06/2015 et publication du 02/06/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. GUYON Gaylord

SOMMAIRE

FISCALITÉ DIRECTE - TAUX APPLIQUÉS - VIRGULE - 2015-D-021

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - 2015-D-022

CARTE COMMUNALE - GROUPEMENT DE COMMUNES - INTERVENANT - 2015-D-023

FISCALITÉ DIRECTE - TAUX APPLIQUÉS - VIRGULE

Délibération 2015-D-021

La Préfecture, après ses vérifications sur l'état 1259 et la délibération prise durant le Conseil municipal du 13 avril 2015, a signalé que les taux d'imposition votés, à savoir :

	Taux 2015
- Taxe Habitation	15,110 %
- Taxe Foncier Bâti	10,733 %
- Taxe Foncier Non Bâti	33,712 %,

étaient inexacts. En effet, il ne faut pas pousser la précision jusqu'au millième, mais rester au centième. Toutefois, cette modification entraîne une diminution de 1 € du produit attendu qui tombe alors à 43 353 €. Une décision budgétaire modificative devra être faite pour conserver l'équilibre et l'exactitude du budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- décide de voter les taux suivant :

	Nouveaux Taux	Nouveaux produits
- Taxe Habitation	15,11%	23 269 €
- Taxe Foncier Bâti	10,73%	11 420 €
- Taxe Foncier Non Bâti	33,71 %	8 664 €,

- constate que le produit attendu passe à **43 353 €**

- met à l'ordre du jour de ce Conseil une décision modificative.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°2015-D-022

Suite au vote précédent qui modifie les taux d'imposition 2015, une décision modificative doit être passée. Il est proposé de prendre 1 € du chapitre 73 (Impôts et taxes) pour le mettre sur le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) qui devrait être excédentaire.

Ce qui donne les écritures suivantes :

- Chapitre 73 : -1 €
- Chapitre 75 : +1 €.

Après avoir examiné cette solution, le Conseil municipal accepte cette décision modificative n°1.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

CARTE COMMUNALE - GROUPEMENT DE COMMUNES - INTERVENANT

Délibération n°2015-D-023

La commune s'est regroupée avec Ruan, Lion-en-Beauce et Trinay pour consulter des cabinets concernant la remise en oeuvre d'une carte communale.

La rencontre avec la S.A.F.E.R. (suite au mail du Pays Loire-Beauce) n'a pas apporté d'arguments décisifs (ils n'ont fait qu'une commune qui est en cours, le nombre de réunions et les délais sont restés flous).

Une autre réunion a donc eu lieu avec le cabinet EDC2I. Ils ont des expériences plus importantes dans les environs. Ils ont expliqué que le coût pour une réfection de carte communale allait de 10 000 € à 15 000 €, qu'il fallait compter de 2 à 3 ans et 15 ou 20 réunions. Ils proposent de s'appuyer éventuellement sur l'idée d'un PLUi. D'autre part, ils ont rappelé qu'avec la loi ALUR, non seulement le Coefficient d'Occupation du Sol, mais également toute mention de restriction de surface pour construire avaient disparu. Il faudra donc bien réfléchir à l'endroit où se dessine le trait qui symbolise la différence entre les zones constructibles et inconstructibles.

Au vu de ces indications données par M. le Maire, l'ensemble du Conseil municipal est d'accord pour dire qu'il faut continuer à consulter différentes sociétés concernant ce projet.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

- Loi NOTRe et l'eau

La loi NOTRe prévoit qu'à terme la compétence "eau" aille aux communautés de communes. C'est à la fois un point positif et négatif car, d'une part, lorsque des investissements doivent être faits, cela coûte très cher, il vaut donc mieux *lisser* ces dépenses sur la population d'une communauté de communes plutôt que sur une faible population dans une commune ; mais, d'autre part, c'est aussi un risque de voir la gestion d'un bien s'éloigner des élus de terrain et donc de voir potentiellement les coûts augmenter.

- Budget de la C.C.B.L. et financement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)
Les 20 € par habitant que payent les communes pour le S.P.A.N.C. vont en réalité sur le budget de la C.C.B.L. Beaucoup d'élus s'en sont étonnés. Il a été montré que les financements n'étaient effectivement pas forcément fléchés comme le permet la comptabilité publique.
À cette occasion, il a été rappelé que l'année prochaine serait probablement mis en place le Contrôle de Bon Fonctionnement (C.B.F.) de l'ensemble des installations du territoire. Les élus de la commune trouvent aberrant que des contrôles soient mis en place alors que certaines catégories de la population ne pourront pas se mettre aux normes. Ils voient là une mesure de sanction financière qui va incomber aux plus démunis.

TRAVAUX DIVERS

- Marches à l'entrée de la mairie

Lors des élections départementales au mois de mars, le temps n'étant pas au rendez-vous, les élus ont constaté que les marches étaient glissantes, sans doute à cause de la mousse qui les revêt. Pour y remédier, il est donc proposé de faire faire des devis par des spécialistes.

- Croix du Moulin

Cette croix qui marque le chemin qui va à la ferme du même nom est descellée. Jérémy Verbeke doit la restaurer après la résolution de ses problèmes de vol.

- Groom de la porte de la salle des fêtes

Le groom de cette porte n'est plus assez souple, la porte se claque donc et risque de coincer les doigts de certains enfants. C'est un problème de sécurité. Le nécessaire sera fait.

La porte de secours de la salle des fêtes sert souvent de porte d'entrée naturellement (une rampe permet d'y accéder, elle donne sur le côté agréable et ensoleillé de la courette...). Malheureusement, il n'y a pas de poignée extérieure, le système anti-panique est dur à débloquer et enfin, la butée aimantée est trompeuse et piège beaucoup de gens quand la porte est fermée. Une réflexion, sans doute l'année prochaine, sera menée pour la changer.

- Avaloirs et caniveaux

Des avaloirs sont en cours d'être posés. Ils permettent une meilleure absorption des eaux pluviales. Malgré tout, à certains points de la commune et malgré les différentes installations, des défauts d'écoulement se constatent quand même. Ainsi est-ce le cas au niveau de la dernière ferme de la rue de l'Église. L'eau ravine la terre, coule par le dessous et fissure le ciment qui a été récemment fait lors de la pose des caniveaux. Une buse a été créée, mais elle n'est sans doute ni assez profonde, ni avec un fond assez drainant pour tout absorber. Peut-être faudrait-il remonter le niveau de la couche de roulement pour que le problème cesse. Les élus vont réfléchir aux meilleures solutions à apporter.

- Fleurissement

Les nouveaux pots devant la mairie ont été installés. Ils rajeunissent un peu la devanture. L' élu, chargé des espaces verts dans la commune de Chevilly, est assez déçu du résultat pour la plantation. Il aurait voulu qu'elle soit plus drue.

Le carré d'herbes jouxtant la salle des fêtes a été entretenue par le prestataire.

Les élus vont trouver une date pour faire les plantations des plantes, arbrisseaux et arbustes au niveau de la mare.

- Salle Marcelline

Des fuites ont été constatées. Il faudra y remédier.

Il faudrait aussi poser une main courante sur la scène et l'escalier de la salle. Des personnes sont déjà tombées et cela pose donc des problèmes de sécurité.

- Sécurité routière/Voies

La proposition de mettre des ralentisseurs ou des chicane sur la départementale a été entendue. D'autre part, les élus se demandent toujours pourquoi il y a toujours, sur le pont de l'autoroute, ces bosses qui peuvent être dangereuses. Pour ces deux points, il faut voir avec le Conseil départemental.

- MAPA toiture de la mairie

Les élus se lancent dans un marché à procédure adaptée quant à la réfection de cette toiture. Les critères de jugement des offres se feront non seulement sur le prix, mais aussi sur la qualité, les délais... L'annonce sera passée au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et surtout par la plateforme du J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) dématérialisée.

ORGANISATION DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2015

Les élus se répartissent les différentes tâches, mais ils réfléchissent aussi aux jeux et activités qui pourraient être organisés. Ils considèrent qu'ils resteront sur les mêmes types que ceux de l'an dernier.

Pour gérer au mieux les finances de la commune, un inventaire exhaustif des objets et denrées nécessaires va être fait.

La fête sera couronnée, évidemment, par un très beau feu d'artifice concocté par Virgil Barotin, l'artificier de la commune.

Certains élus demandent s'il faudrait chercher à attirer plus de monde. Le Maire répond qu'il y avait l'an dernier une centaine de personnes, ce qui est tout de même bien pour un petit village comme Bucy-le-Roi.

VITRES CASSÉES DE L'ABRIS DE BUS

L'arrêt de bus a été vandalisé il y a quelques semaines de cela, il faut de nouveau rentrer en contact avec M. Denis Mercier pour installer de nouvelles vitres.

COMITÉ HÔPITAL NORD - ORÉLIANCE

Ce comité, auquel a siégé le Premier adjoint, souhaite que les frais supplémentaires de consultation des médecins soient baissés. D'autre part, pour les habitants du nord de la Loire, il est proposé de créer un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (S.M.U.R.) afin que les prises en charge soient plus rapides que par le S.M.U.R. de la Source. Une réflexion va sans doute être menée pour un hélicoptère comme à la Source également.

PROCHAINE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil municipal avant la pause estivale aura lieu le lundi 6 juillet 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance peut être levée à 21:55.

En mairie, le 02/06/2015
Le Maire
Gervais GREFFIN